

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

N°119 - 21 septembre 2016

Sommaire du bulletin

1. Tableau synthétique des observations P2
2. Actualités phytosanitaires P3
 - Aleurodes..... P3
 - Chenilles P4
 - Cochenilles..... P7
 - Thrips P8
3. Le point sur *Xylella fastidiosa* P9

LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL PEUT VOUS ETRE ENVOYE
GRATUITEMENT PAR MAIL.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS **ABONNER,**

INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT SUR LE SITE :

www.bsv-paca.fr



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRE ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN

Isabelle FOREST - isabelle.forest@var.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture du Var - tel : 06 23 53 03 40
Solène HENRY - shenry@alpes-maritimes.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes- tel : 04 97 25 76 52
Anne ROBERTI - anneroberti.fredon@orange.fr
FREDON PACA- tel : 06 33 06 50 41

1. Tableau synthétique des observations

Culture	Ravageurs	Maladies	Auxiliaires	Page
Anémone	Noctuelles terricoles			
Bourrache	Cochenilles			7
Cresson de para	Cochenilles			7
Cyclamen	Thrips		<i>Amblyseius swirskii</i>	4 et 8
	Chenilles			
	Pucerons			
Hellebore	Thrips			7 et 8
	Cochenilles			
Jasmin		<i>Phytophthora sp</i>		
Lisianthus	Chenilles			4
Mertensia	Chenilles			4
Œillet	Thrips, chenilles		<i>Trichogramma sp</i>	4 et 7
Poinsettia	Chenilles		Phytoseiides <i>Coenosia sp</i>	3 et 4
	Aleurodes			
Renoncule	Chenilles			4
Sauge	Cochenilles			7

importance		 auxiliaire de culture
	élevée	
	moyenne, variable	
	faible	

2. Actualités phytosanitaires

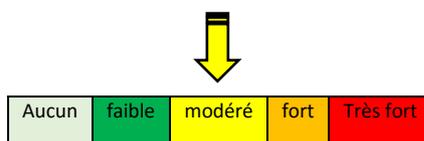
Aleurodes

Observations

On nous signale une présence faible à modérée de l'aleurode *Bemisia tabaci* en culture de Poinsettia à Antibes et Saint Laurent du Var.

Evaluation du risque

Les niveaux de **populations** sont **modérés** et les **conditions climatiques** actuelles (même si les températures baissent, elles restent clémentes) sont **favorables** à leur développement. Sur la parcelle d'Antibes, la présence d'auxiliaires type phyto-séiides et notamment d'*Amblyseius swirskii* peut permettre de limiter le développement des aleurodes. Sur la parcelle de Saint Laurent du Var où *Amblyseius swirskii* est également présent mais de façon insuffisante, on note également la présence de la mouche prédatrice *Coenosia attenuata* qui s'est installée naturellement.



Gestion du risque

A ce stade, des lâchers d'*Eretmocerus eremicus* peuvent se révéler efficaces. En effet, ce micro-hyménoptère parasite les larves de *Bemisia tabaci*.

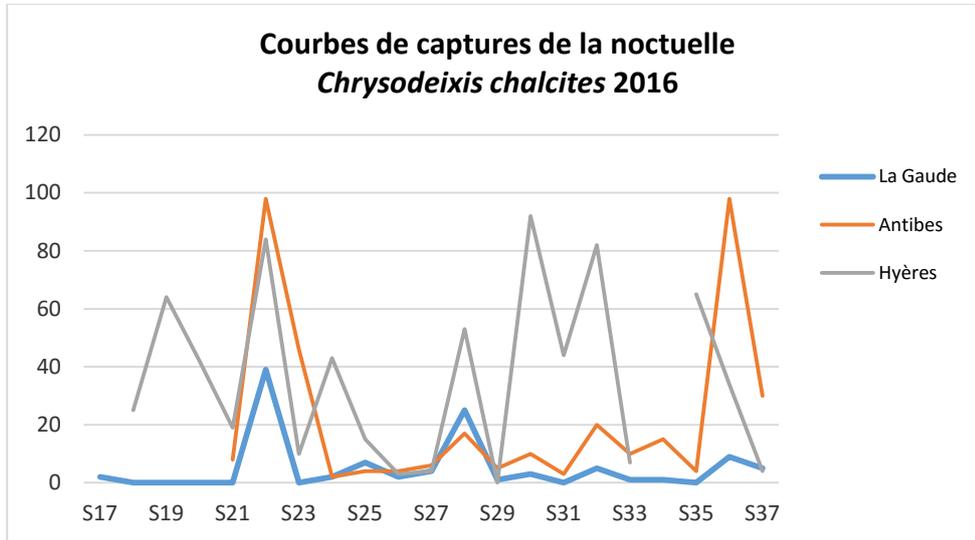
Son efficacité est optimale lorsque la température moyenne sur 24h est supérieure à 20°C. Cependant, les introductions peuvent commencer à des températures inférieures. Il a également la particularité de rester actif à des températures élevées (> 30°C).

Des lâchers d'*Amblyseius swirskii* peuvent également être effectués.

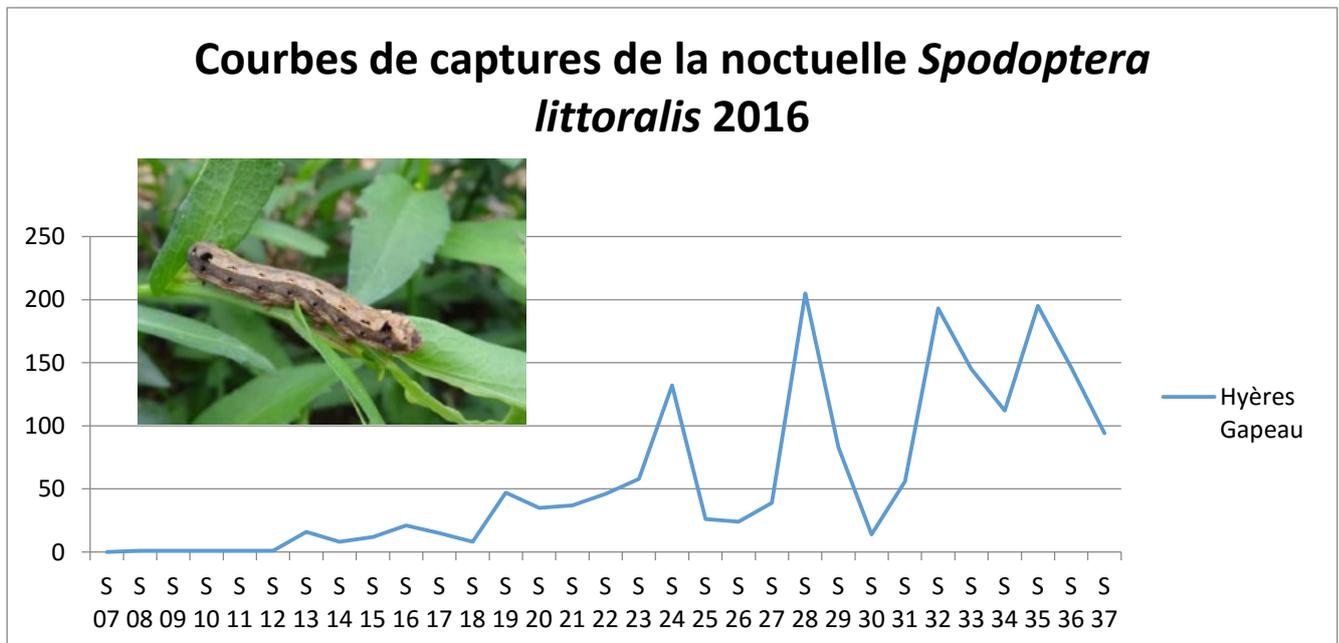
Chenilles

Observations

Chrysodeixis chalcites : Le suivi des vols de cette noctuelle montre une diminution du nombre de papillons piégés en semaine 37 à Antibes et Hyères. Le risque de nouvelles pontes est donc réduit mais reste réel notamment à Antibes où la découverte d'un lézard dans le piège laisse à penser que le nombre de papillons est sous-estimé. L'observation de chaque parcelle à la recherche de chenilles ou d'indices de leur présence (déjections, morsures du limbe) dans les plantes reste primordiale.

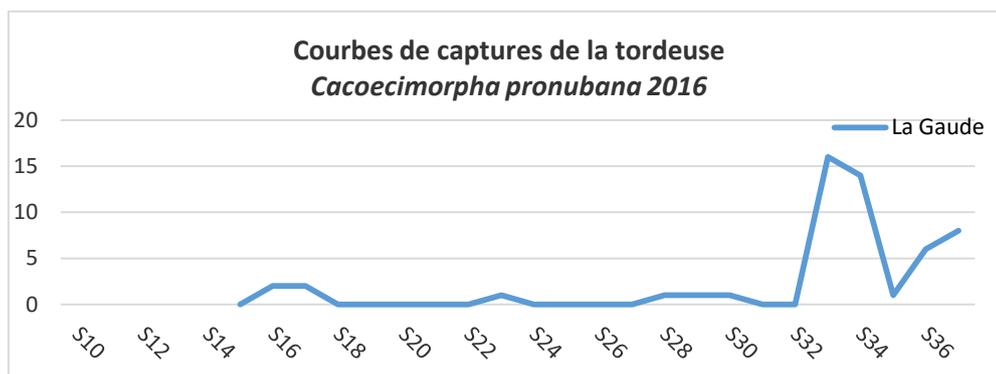


Spodoptera littoralis : Le suivi effectué à Hyères montre une légère baisse des captures semaine 37. Le nombre d'individus piégés reste cependant très élevé (presque 100 individus piégés par semaine). Le risque de présence de chenilles de cette espèce très polyphage demeure élevé dans les prochains jours.



Cacoecimorpha pronubana : Le suivi des vols de la tordeuse méditerranéenne de l'œillet, fait apparaître l'amorce d'un nouveau pic de vol en semaines 35 et 36 sur le secteur de la Gaude. Comme l'indique la courbe ci-dessous, le nombre d'individus piégés reste faible.

On nous signale également de faibles attaques de chenilles sur lisianthus à Cagnes sur Mer. Une forte population est également signalée sur le site de La Gaude où est effectué le suivi par piégeage en culture d'œillets. Ces observations font également mention d'une forte population d'auxiliaires du genre ***Trichogramma***. Ces **parasitoïdes**, en se reproduisant grâce aux œufs de lépidoptères empêchent ainsi la naissance des chenilles ravageuses.



Photos : ooplaque de *Cacoecimorpha pronubana* et ooplaque parasitée par des trichogrammes (T. Varenne)

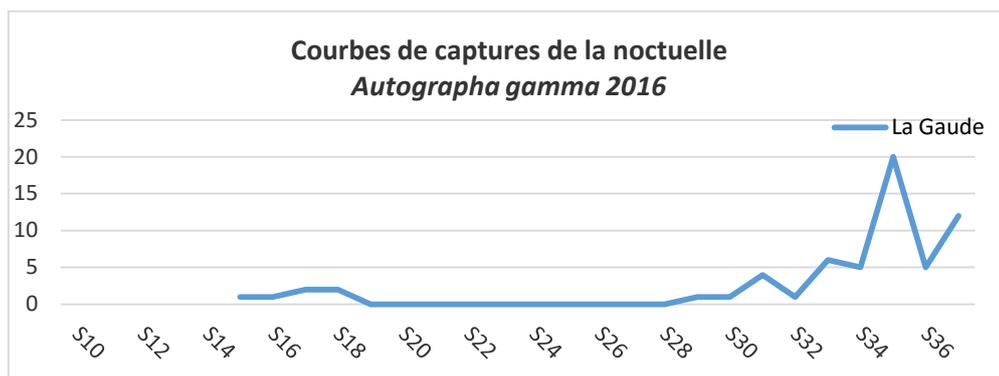
Epichoristodes acerbella : ERRATUM BSV précédent : les papillons comptabilisés comme appartenant à l'espèce *Epichoristodes acerbella* dans le BSV précédent étaient des individus de *Cacoecimorpha pronubana*. A ce jour, aucun papillon n'a en fait été capturé. L'observation attentive des parcelles à la recherche de chenilles ou d'indices de la présence de celles-ci reste primordiale.

Helicoverpa armigera : plusieurs observations sont recensées pour cette chenille : une présence faible à La Gaude et forte à Nice, toutes les deux en cultures d'œillet. Le risque de dégâts liés à cette chenille peut être élevé en fonction des sites. Une observation attentivement des cultures est primordiale.



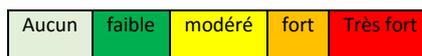
Photo : Chenille *Helicoverpa armigera* (CA06)

Autographa gamma : Le suivi des vols de la noctuelle *Autographa gamma* montre deux pics en semaine 35 et 37. Le risque de pontes en culture est important.



Noctuelles terricoles : des dégâts faibles de noctuelles terricoles dont l'espèce n'a pas été identifiée sont signalés dans le secteur d'Eze en culture d'anémone et de renoncule. L'observation des plantes est importante afin de détecter la présence d'éventuelles chenilles et d'évaluer la pression parasitaire sur vos cultures.

Evaluation du risque chenilles



Le risque de pontes puis de la présence de chenilles, pour toutes les espèces précédemment citées sauf *Epichoristodes acerbella*, est important sur les 10 prochains jours.

Gestion du risque

Poursuivre l'observation attentive des parcelles tous les trois jours et mettre en place la prophylaxie. Des auxiliaires naturels (type ichneumonidés ou trichogrammes) peuvent intervenir dans la régulation des chenilles phytophages. Favoriser leur présence en limitant les interventions phytosanitaires est une première étape de la prophylaxie. Des lâchers de trichogrammes peuvent également être réalisés. Dès que l'observation révélera la présence de chenilles ou environ 7 jours après un pic de vol, des interventions à base de *Bacillus thuringiensis*, efficace uniquement sur jeunes larves, pourront être mises en place.

Grille de décision - Chenilles

Niveau de risque	Observation type	Mesures à mettre en œuvre
Nul à faible	Aucune chenille n'est observée en culture et aucun papillon n'est capturé dans les pièges	Poursuivre la surveillance (tous les 3 jours) et mettre en place les mesures prophylactiques (favoriser la présence des auxiliaires naturels, lâchers de trichogrammes...)
Modéré	Attaques localisées par foyers ET chenilles de jeune stade larvaire (1cm maxi)	Sur un petit périmètre le ramassage, l'élimination mécanique des chenilles peut être réalisée. Des applications de <i>Bacillus thuringiensis</i> peuvent être mises en œuvre. Adaptez vos mesures en fonction de la taille du foyer
Fort à très fort	Attaques généralisées OU chenilles de stade larvaire avancé	Le ravageur doit rapidement être contrôlé.

Cochenilles

Des dégâts importants de cochenilles sont signalés sur un site à La Gaude en particulier sur des espèces cultivées pour produire des fleurs comestibles et notamment : sauge, cresson de para, bourrache, mertensia. On observe des cochenilles farineuses type *Pseudococcus sp.* et des cochenilles australiennes *Icerya purchasi*.

Le risque pour ces cochenilles est **actuellement fort**. Les températures actuelles vont commencer à limiter leur développement mais elles sont encore favorables.

La coccinelle prédatrice *Rodolia cardinalis* est un bon régulateur contre la cochenille australienne. Lorsque cela est possible, le nettoyage des plantes et l'intervention mécanique permettent de réduire les foyers.

Des lâchers de la coccinelle prédatrice *Cryptolaemus montrouzieri* peuvent être envisagés contre les cochenilles farineuses. Comme indiqué précédemment, le nettoyage et les interventions mécaniques permettent dans un premier temps de réduire les foyers lorsque ceux-ci sont importants avant le lâcher des auxiliaires.

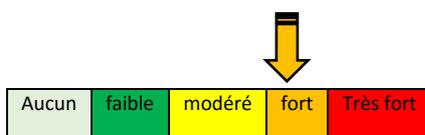
Thrips

Observations

En culture de **cyclamen et d'œillet** à Antibes et La Gaude, des thrips sont observés. Les niveaux d'infestation sont modérés à élevés. A Antibes, sur le site suivi, mené en PBI, une présence d'auxiliaires phytoséides de l'espèce *Amblyseius swirskii* est enregistrée. Ce prédateur peut avoir une action régulatrice des populations de thrips.

Evaluation du risque

Les niveaux de **populations** sont **modérés à élevés**, les températures restent relativement élevées même si elles ont tendance à baisser, les conditions sont toujours **favorables** à leur développement.



Les thrips provoquent surtout des dégâts sur les tissus en évolution comme les apex et les bourgeons floraux (tâches et de déformations des feuilles et des fleurs). Le thrips californien est également **vecteur** des **virus** de la Mosaïque bronzée de la tomate (**TSWV**) et des taches nécrotiques de l'Impatiens (**INSV**) qui occasionnent de graves dommages sur les plantes.

Gestion du risque

Il est indispensable d'effectuer des **observations régulières** sur les plantes afin de vérifier la présence d'individus qui se trouvent préférentiellement au niveau de la face inférieure des feuilles et dans les fleurs. Il est également conseillé de positionner des **pièges** englués (jaunes ou bleus) afin de suivre l'évolution des populations.

Des **lâchers** d'acariens prédateurs comme *Amblyseius swirskii* ou *Neosiulus persimilis* peuvent avoir une efficacité suffisante dans le contrôle des thrips si les conditions sont acceptables (hygrométrie suffisante, population de thrips nulle ou faible au moment de l'introduction, quantité suffisante d'auxiliaires introduits). On pourra favoriser l'installation de cet auxiliaire par des apports de nourriture à base de pollen tous les 15 jours ; ceux-ci seront stoppés en cas d'augmentation des populations de thrips.

En cas de niveaux élevés de populations, la situation est dégradée, le ravageur doit être contrôlé rapidement.

3. Le point sur *Xylella fastidiosa*

Les actualités sur *Xylella fastidiosa* et plus généralement sur la santé des végétaux sont disponibles sur les sites du Ministère de l'agriculture et de la DRAAF PACA en cliquant sur les liens suivants :

- [Actualités Santé et protection des Végétaux - MAAF](#)
- [Actualités Xylella - Agriculture.gouv.fr](#)
- <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Actualites-PACA>

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, HORTICULTEURS... **SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS :
SOLENE HENRY : 04 97 25 76 52
Anne Roberti : 04 94 35 22 84

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
CHAMBRES D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR, SRAL PACA, LE CREAT, LE SCRADH, JARDICA COOP DE LA CRAU, RACINE SAP – DUBOURDEAUX, PHILA FLOR, BIOBEST, KOPPERT, SICA MARCHE AUX FLEURS D'HYERES, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, PLANTS ET SERVICES ET LA FREDON PACA

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :
Anne ROBERTI, Sébastien REGNIER, Solène HENRY

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.